



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 70

Juin | 2024

Editorial



Chères Payernoises,
chers Payernois,

Le 1^{er} février, j'ai eu le privilège de succéder à Bertrand Sauterel en tant que Président du Conseil communal ad intérim.

Présider ma première séance du Conseil communal a été un moment chargé d'émotion, symbolisé par le tintement de la cloche, un rituel que beaucoup comprendront.

La fonction de Président du Conseil peut être comparée à celle d'un pont, reliant la Municipalité et le Conseil communal, d'une part, et la population de Payerne à ses institutions politiques, d'autre part. Elle offre une perspective unique permettant de découvrir la diversité et la richesse des individus qui animent notre Cité. Lors de mes premières représentations, j'ai d'ores et déjà eu l'occasion de rencontrer des personnes passionnées et engagées.

Face à ces premières impressions, je comprends aisément la décision difficile à laquelle mon prédécesseur a dû faire face. Je tiens à exprimer mes remerciements envers Bertrand Sauterel pour ses conseils avisés et son soutien précieux durant la période de transition.

Grâce à la confiance renouvelée du Conseil communal, j'aurai l'opportunité de poursuivre ce mandat pour une année supplémentaire. N'hésitez pas à me contacter pour une invitation à l'un de vos événements associatifs ou tout simplement pour partager vos préoccupations au sujet de notre Ville.

Bel été à toutes et tous !

Lionel Voinçon, Président du Conseil communal



© Agence B / Jo Bersier

Regards sur Payerne

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

- 2 **Les informations Municipales**
 - ◇ Communication des décisions municipales
 - ◇ Modification demande permis de construire
- 4 **Les informations Municipales**
 - ◇ Fauchage des terrains incultes
- 5 **Les informations officielles**
 - ◇ Biodiversité
 - ◇ Police des Constructions
- 7 **Les informations officielles**
 - ◇ Information sur votre eau de consommation
- 8 **Le portrait**
 - ◇ Présentation d'un collaborateur
 - ◇ Un payernois au Royal Edinburgh Military Tattoo
- 9 **Les actualités**
 - ◇ Challenge Broyard
 - ◇ Gens d'ici et d'ailleurs
 - ◇ Et si on s'engageait ?
 - ◇ Accueil des nouvelles habitantes et nouveaux habitants
- 11 **Les actualités**
 - ◇ Conférence Info-Seniors
 - ◇ Plan canicule
 - ◇ Campagne violence domestique
- 13 **Les actualités**
 - ◇ Promenades et découvertes dans Payerne
 - ◇ Moustique tigre, une espèce invasive
 - ◇ Abbatale de Payerne
- 16 **Les actualités**
 - ◇ Présentation d'une société locale
 - ◇ Cartons du Coeur
 - ◇ Fête de la terre à La Belle-Ferme
 - ◇ Deuxième édition du slowUp de la Broye
- 19 **Les actualités**
 - ◇ Prochaines manifestations

Communication des décisions municipales

Préavis adoptés par la Municipalité en 2024

Préavis n° 05/2024

Etude de la mise en valeur du Château de Bertholod à Lutry

Le Château de Bertholod n'a fait l'objet que de travaux de faible envergure jusqu'à aujourd'hui. La Municipalité s'est fixé l'objectif de mise en valeur de ce patrimoine, comprenant la rénovation du bâtiment, mais surtout la définition d'une activité qui pourrait promouvoir les vins de Payerne. L'étude préliminaire réalisée par l'EHL a mis en exergue le développement d'une activité économique liée à la vigne. Par ce préavis, la Municipalité demande notamment au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à réaliser l'étude de mise en valeur du Château de Bertholod pour un montant de Fr. 650'000.—.

Préavis n° 06/2024

Demande de crédits d'investissement pour le réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement de la ventilation de la cuisine de la Colonie des Cluds à Bullet

La place de jeux actuelle de la Colonie des Cluds à Bullet n'a jamais fait l'objet de modernisation depuis sa création si ce n'est par quelques mesures d'entretien et de rénovations partielles. Le remplacement de la ventilation actuelle est nécessaire en raison de son sous-dimensionnement et le fait qu'elle soit inadaptée à une cuisine semi-professionnelle. Par ce préavis, la Municipalité demande notamment au Conseil communal d'accorder deux crédits d'investissements pour un montant total de Fr. 197'000.—.

Préavis n° 07/2024

Entente intercommunale Payerne – Montagny, non-renouvellement de la convention de 2001

Par ce préavis, la Municipalité demande notamment au Conseil communal d'autoriser la résiliation et la liquidation de l'Entente intercommunale avec la Commune de Montagny pour solde de tout compte,

et par la même à céder à celle-ci sa part aux installations propriétés de l'Entente, dont découle une valeur résiduelle calculée en faveur de la Commune de Payerne de Fr. 1'700.000.— et d'autoriser l'installation d'une deuxième pompe au réservoir de la Planche au Loup, en cas d'acceptation du premier article des conclusions. Les raisons qui ont convaincu l'Exécutif à soumettre le non-renouvellement de la convention sont détaillées dans le préavis cité en titre.

Préavis n° 08/2024

Crédit d'études, Master Plan Aéroport I et II

Les concepts imaginés pour le projet Aéroport, né dans les années 1994 – 1995, ne permettent plus de satisfaire les besoins d'aujourd'hui. Afin de poursuivre le développement des deux zones, la Municipalité demande notamment par ce préavis au Conseil communal d'autoriser la réalisation d'études pour un montant de Fr. 366'000.—. Les concepts, mesures et études sont détaillées dans le préavis n° 08/2024.

Préavis n° 09/2024

Demande de financement complémentaire des travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne

Ce préavis a pour objectif de demander un financement supplémentaire afin de couvrir les dépassements en lien avec les travaux réalisés entre 2022 et 2023. La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter ce financement par la Commune pour un montant de Fr. 620'000.— et d'autoriser l'octroi d'un prêt sans intérêt pour ce montant à la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne, remboursable sur une durée de 25 ans, la première fois la 6^e année suivant celle d'émission du prêt. Il est rappelé que la Commune de Payerne est détentrice de 26'610 parts sociales à Fr. 50.—.

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Communication des décisions municipales

Préavis n° 10/2024

Comptes annuels pour l'exercice 2023

Comme chaque année, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal les comptes 2023 qui se résument de la manière suivante. Le total des charges (avant amortissements et

attributions supplémentaires) s'élève à Fr. 51'899'575.15, alors que le total des produits est de Fr. 58'487'978.58. La Municipalité a décidé, en corrélation avec son programme de législature, de verser la somme de Fr. 4'130'000.— aux fonds de réserve et de renouvellement et de procéder à des amortissements supplémentaires à hauteur de Fr. 956'635.—. Le bénéfice de

l'exercice 2023 se monte à Fr. 1'501'768.43.

Les préavis n° 07/2024, 08/2024 et 09/2024 seront portés à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil communal.

Retrouvez les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch C. Combremont

Modification demande permis de construire Suppression de la liste des mandataires qualifiés gérée par la CAMAC

La révision de la Loi sur la Profession d'Architecte (LPrA) du 13 décembre 1966 est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Celle-ci amène un changement majeur à son article 5 s'agissant des conditions cumulatives permettant de déposer des demandes de permis de construire sur le Canton de Vaud.

En application de La Loi sur la Profession d'Architecte (LPrA), les architectes qui remplissent les conditions cumulatives suivantes (article 5 LPrA) peuvent établir les plans de constructions, au sens de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions :

- être inscrit au Registre des architectes A ou B de la Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (Fondation REG) ;
- avoir l'exercice des droits civils.

La phase transitoire de trois ans mise en place prend fin le 29 juin 2024. Celle-ci permettait aux mandataires de prendre connaissance de ce changement et de se conformer aux nouvelles conditions, soit une inscription au Registre suisse des mandataires (REG).

La liste des mandataires qualifiés gérée par la CAMAC sera désactivée. Dès lors, seules les conditions dictées à l'art. 5 LPrA feront foi pour les architectes. Les ingénieurs et géomètres n'étant pas concernés par la LPrA restent soumis à l'article 107a de la LATC.

Dès le 29 juin 2024, toute demande transmise au secteur Police des Constructions ne correspondant pas aux directives en vigueur sera automatiquement retournée au mandataire.

Police des Constructions



INAUGURATION DU SKATEPARK

SAMEDI 29 JUIN 2024

10 h 00 - 20 h 00

Stade Municipal

Démonstration et initiation au skate
Contest (concours) de skate

Bar et restauration tout au long de la journée

Programme détaillé sur www.payerne.ch/skatepark

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Fauchage des terrains incultes

Emondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité de Payerne rappelle aux propriétaires et gérantes et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

- les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté (art. 9 LPDP).

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérantes et gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires au plus vite.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, toute contravention fait l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté peut être ordonné aux frais des intéressées et intéressés.

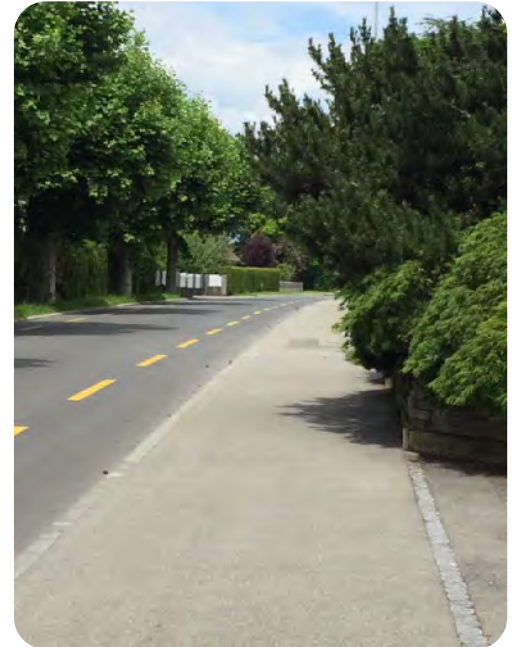
Entretien des haies privées qui jouxtent le domaine public (DP) et plus particulièrement le long des trottoirs

Il est malheureusement constaté que plusieurs propriétaires ne taillent pas régulièrement leur haie sise en limite des trottoirs.

Ceci a pour effet que la haie en question prend de l'ampleur et déborde largement sur les trottoirs.

Cet état de fait diminue parfois jusqu'à 50 cm la largeur du trottoir, ce qui gêne ensuite fortement l'usagère ou l'utilisateur et le passage de la balayeuse pour l'entretien.

Il est nécessaire de rappeler qu'une haie en limite doit être maintenue à une hauteur de 2 m (en limite avec une parcelle voisine / art. 37 du Code rural) et que, vers les sorties des parcelles, sur le domaine public, les distances de visibilité doivent être conformes aux normes VSS (en général 50 m de visibilité = hauteur de la haie 60 cm).

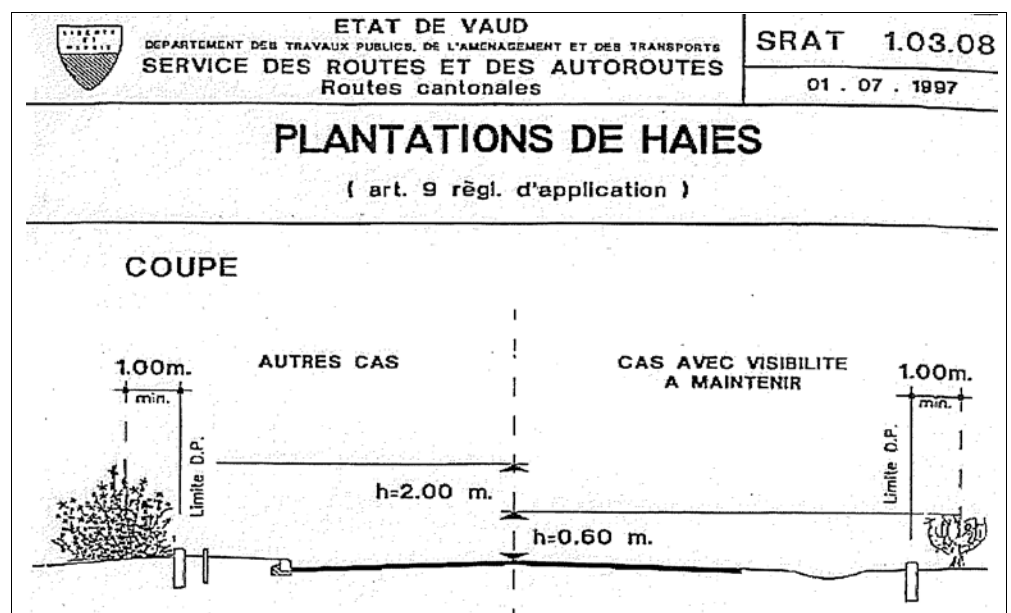


Exemple de végétation débordant de manière excessive sur le trottoir

En cas de plantation de haie en limite ou en bordure du domaine public, il y a lieu de respecter une distance minimale de 1 m.

Comme il est difficile de contrôler toutes les haies, nous invitons les usagères et usagers des trottoirs à nous informer par e-mail si une haie dérange le passage (e-mail : travaux@payerne.ch avec le nom de la rue et, si possible, le numéro).

Secteur EDP



Plan illustratif

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Biodiversité

Favoriser la biodiversité par le remplacement de haies

Les haies d'essences indigènes et entretenues de manière extensive possèdent de multiples bénéfices. Elles remplissent des fonctions paysagères en jouant avec les grandeurs, les couleurs et les différents feuillages, mais sont aussi un grand plus pour la biodiversité. Elles demandent moins d'entretien et de ce fait génèrent moins de coûts pour les propriétaires.

Une haie de types mono spécifiques de thuyas ou de lauriers n'apporte aucun bénéfice pour la faune locale. La modification de l'Ordonnance sur la Dissémination dans l'Environnement (ODE) ne permettra d'ailleurs plus la production et la plantation de lauriers à partir du 1^{er} septembre 2024.

Le secteur Espaces Verts de la Commune de Payerne a procédé l'automne dernier au remplacement de 140 mètres linéaires de haies d'espèces non indigènes. Des plantes telles que le sureau, le noisetier, le troène, le chèvrefeuille ou encore l'if peuvent



Haie vive en remplacement de haie de thuya, Parc Montriant

désormais se développer et améliorer la biodiversité. Les oiseaux raffolent des baies que proposent ces arbustes et trouvent également refuge à l'intérieur de ces haies. Les hérissons, les petits reptiles et de nombreux insectes profitent de ces espaces riches en diversité.

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019 - 2030, le Canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité et propose une subvention aux propriétaires privés qui souhaitent remplacer les haies de lauriers par des haies diversifiées.

La Commune de Payerne ne possède plus aucune haie de lauriers sur son territoire, elles ont toutes été remplacées par des plantes indigènes. Pour obtenir plus de renseignements sur les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité, le Canton de Vaud donne de multiples conseils à travers une boîte à outils.

F. Jeannin

Boîte à outils du Canton de Vaud



La Renouée du Japon, cette plante dangereuse pour la biodiversité

L'Office fédéral de l'environnement a édité une liste des espèces exotiques envahissantes. Sur cette liste, sont énumérées quelques plantes bien connues de nos jardins, notamment l'arbre à papillon, la lauriers ou encore le robinier. La Commune de Payerne a procédé à un recensement des plantes envahissantes et procède à une surveillance accrue des différents foyers présents sur le territoire communal.

Les plantes exotiques envahissantes sont des plantes non-indigènes (provenant en général d'un autre continent), introduites intentionnellement ou non, qui réussissent à s'établir dans la nature, à se multiplier et à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes.

Une des raisons de leur propagation est liée au réchauffement climatique qui cause de plus en plus de dégâts dans nos paysages. En outre, certaines essences indigènes souffrent de cette chaleur. Selon Météo Suisse, la température moyenne annuelle a augmenté de 2.1 degrés Celsius depuis 1864. Avec cette augmentation, les étés sont plus chauds et les hivers plus doux, ce qui laisse des portes ouvertes aux espèces invasives

qui, pour la plupart, sont très opportunistes. L'Homme a aussi sa part de responsabilité dans l'expansion de néophytes sur notre territoire. En forêt, certaines s'implantent grâce aux graines qui se déposent sur les véhicules ou sous les souliers. Les déchets sauvages qui sont difficiles à contrôler sont aussi une grande source de contamination.

La Renouée du Japon cause énormément de dégâts. Elle forme une population dense et empêche toutes autres plantes indigènes de se développer. En Suisse, cette dernière n'arrive pas à se multiplier par les graines car les températures sont trop froides. En revanche, elle se reproduit de manière végétative. Ses rhizomes (partie du système racinaire) peuvent rester en dormance pendant plus de dix ans et peuvent en très petites quantités coloniser de nouveaux espaces.

La seule manipulation de cette plante autorisée est l'élimination de manière professionnelle. Les déchets ne doivent pas être compostés. L'arrachage manuel répété est le meilleur moyen de lutter contre cette plante. Les racines ainsi que les pousses doivent être incinérées. Le Canton de Vaud

a édité plusieurs fiches pour informer la population sur cette plante. Le secteur Espaces Verts se tient à disposition de la population pour tout renseignement à ce sujet.



Renouée du Japon, école professionnelle, Payerne

F. Jeannin

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Police des Constructions

Simplification des procédures pour l'installation d'une pompe à chaleur air/air ou air/eau

En juin 2023, le Conseil d'Etat adoptait la révision des Règlements d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (RLATC) et de la Loi sur l'Energie (RLVEne), en vue de simplifier la procédure d'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air dans le Canton. Cette révision, bloquée par un recours, a été validée par la Cour constitutionnelle (CCST) dans son arrêt du 12 janvier 2024 (CCST.2023.0007), qui n'a

pas été porté devant le Tribunal fédéral. Elle peut désormais déployer ses effets.

De ce fait, l'installation d'une pompe à chaleur air/air ou air/eau (intérieure ou extérieure), en remplacement d'une production de chaleur au mazout ou au gaz dans des bâtiments existants, peut à certaines conditions, faire l'objet d'une procédure simplifiée.

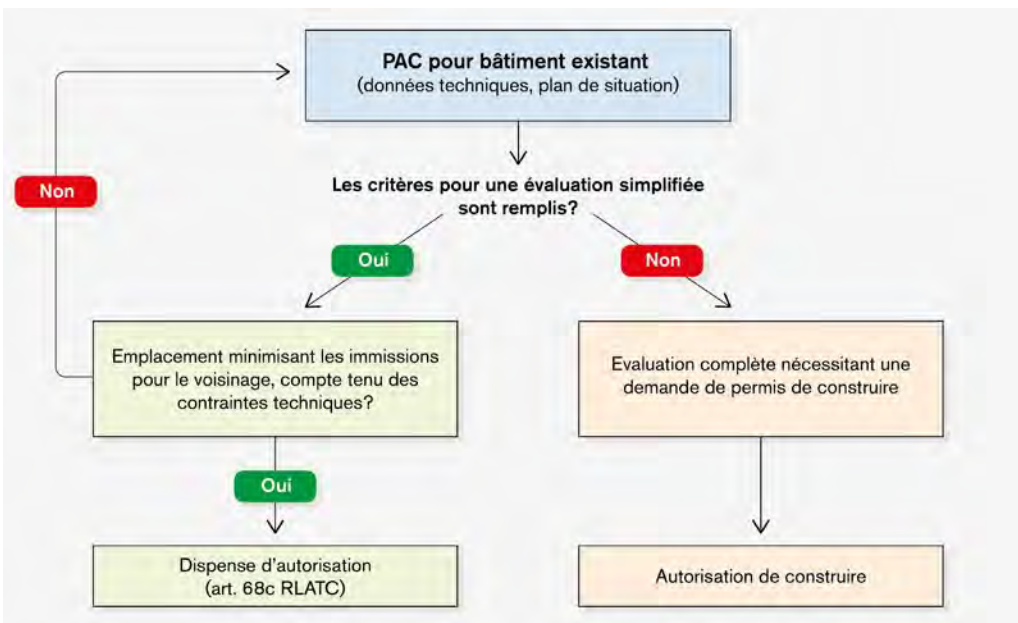
Le nouvel article 68c RLATC dispense d'autorisation de construire les systèmes de chauffage installés à l'intérieur d'un bâtiment existant. Pour les systèmes à l'extérieur d'un bâtiment existant, où la pompe à chaleur envisagée s'intègre à celui qui est existant, n'excède pas un volume de 2 m³, ne porte pas atteinte à d'autres intérêts prépondérants et respecte les distances minimales par rapport au voisinage (voir schémas ci-dessous), ils sont également dispensés d'autorisation.

Les pompes à chaleur sol/eau (sonde géothermique) ne sont pas concernées par cette procédure simplifiée et restent soumises à une demande de permis de construire (dossier d'enquête complet).

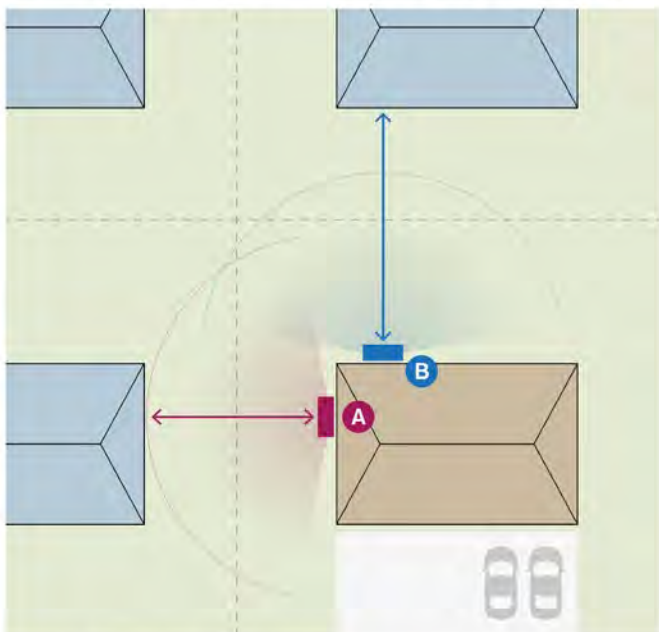
Le Canton met à disposition des propriétaires un formulaire ainsi qu'une notice explicative pour annoncer leur installation à la Commune.

Vous retrouvez les documents obligatoires à rendre auprès du secteur Police des Constructions sur le site internet de la Commune, rubrique Police des constructions.

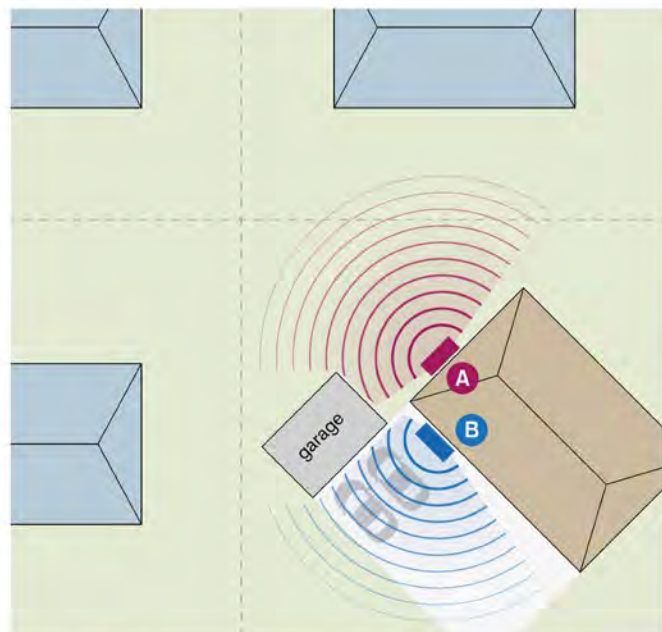
Formulaire site du Canton de Vaud



Choix de l'emplacement minimisant les immissions pour le voisinage



Exemple 1 : même si la distance minimale au récepteur le plus exposé est respectée **A**, il convient de choisir un emplacement qui permet d'éloigner la PAC des habitations voisines **B**.



Exemple 2 : en choisissant judicieusement l'emplacement de la PAC **B**, il est possible de bénéficier des effets de protection du bâtiment ou d'autres constructions sur le chemin de propagation du son.

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Information sur votre eau de consommation

Erratum

Une erreur s'est glissée dans la dernière édition, voici les valeurs corrigées.
Valeurs mesurées lors du prélèvement du 27 juin 2023 à une fontaine publique :

Paramètre	Valeurs mesurées	Objectif qualité MSDA
Température [°C]	18.2	VE : 8 – 15
pH [-]	7.32	VE : 6.8 – 8.2
Dureté totale [°f]	45.2	
Calcium [mg Ca ²⁺ /l]	148.2	
Magnésium [mg Mg ²⁺ /l]	19.8	
Sodium [mg Na ⁺ /l]	14.5	VM : max. 200
Potassium [mg K ⁺ /l]	3.8	VE : < 5
Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ ⁻ /l]	461.2	
Sulfate [mg SO ₄ ²⁻ /l]	36.1	VE : max. 50
Chlorure [mg Cl ⁻ /l]	34.8	VM : max. 250
Nitrate [mg NO ₃ ⁻ /l]	26.4	VM : max. 40
Chlorothalonil R471811 (M4)	0.545	VM : 0.1

VM: Valeur maximale selon OPBD / VI: Valeur indicative selon OPBD / VE: Valeur d'expérience selon SSIGE
L'eau est une denrée alimentaire vitale dont l'abondance et la qualité sont des nécessités quotidiennes.

Période estivale



Horaire d'ouverture de l'Administration communale

Lundi 8 juillet au vendredi 16 août 2024

Les guichets de l'administration communale seront **fermés** au public les après-midi.

Lundi 19 août 2024, jour férié payernois Tirage

Fermé

Dès le mardi 20 août 2024, horaire habituel

Lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Contrôle des habitants et bureau des étrangers :

Fermé le mardi, permanence jusqu'à 19 h 00 le jeudi soir.

LE PORTRAIT

Présentation d'un collaborateur

Né le 5 août 1963 à l'ancien Hôpital de Payerne, Jean-Pierre Bürgi a passé son enfance à Villarzel. Son papa y tenait la fromagerie du village. Jean-Pierre est papa de deux enfants, Sébastien, 36 ans, et Isaline, 34 ans. Il est également grand-père depuis 8 ans et ses petits-enfants sont une véritable source de bonheur. Actuellement au secteur Assainissement de la Commune de Payerne, Jean-Pierre Bürgi y occupe le poste de responsable de la déchetterie. Celui-ci travaille également à la STEP, au réseau d'épuration et est amené à effectuer un service de piquet.

Après avoir terminé ses études obligatoires, Jean-Pierre suit les traces de son père en faisant un apprentissage à la fromagerie de Bussy-sur-Moudon, où il y habitera deux ans. Toutefois, pour sa dernière année d'apprentissage, il décide de retourner vivre à Villarzel pour la réaliser en compagnie de son père. De 1983 à 1984, ce bernois pur souche a effectué une année d'école de fromagerie à Moudon.

En 1985, Jean-Pierre fait son arrivée à Payerne où il y fonda sa famille. En 1990, il reprend la fromagerie de son papa en travaillant avec

lui jusqu'en 1997. Pendant ce laps de temps, il est reparti vivre à Villarzel.

Après ça, il arrête la fromagerie pour faire l'armée professionnelle et construit sa maison à Payerne. À l'armée, il était spécialiste sécurité garde forteresse. Cette profession lui a permis de beaucoup voyager. Il a vécu durant une année en Algérie, deux mois en Albanie pendant les guerres civiles et encore dans d'autres pays.

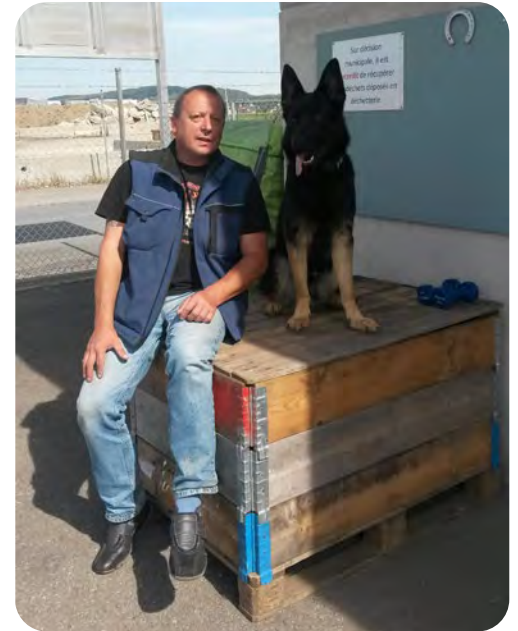
En 2003, Jean-Pierre est engagé à la Commune de Payerne en contrat à durée déterminée afin de remplacer un collaborateur. En 2005, il est confirmé dans sa fonction au sein du secteur Assainissement de la Ville de Payerne. Dans son travail, il retrouve un lien avec son ancien métier de fromager. Jean-Pierre Bürgi explique en riant : « Lorsqu'on est fromager, on travaille beaucoup avec les bactéries et à la STEP également, mais bien sûr pas avec les mêmes ! ».

Dans sa jeunesse Jean-Pierre était très sportif, il a pratiqué le volley, le foot, le ski et beaucoup de course à pied de 14 à 17 ans. Aujourd'hui, il fait toujours de l'activité physique grâce à son chien, Billy,

Jean-Pierre Bürgi

avec lequel il aime tout particulièrement se promener. Il aime également la cueillette des champignons.

L'année prochaine, Jean-Pierre Bürgi fêtera ses 20 ans au sein de la Commune de Payerne.



Jean-Pierre et Billy

N. Genilloud

Un payernois au Royal Edinburgh Military Tattoo

Seul ensemble du genre en Suisse romande, Majesticks est le fruit d'une alliance de tambours traditionnels voulant explorer les différentes facettes de leurs instruments en repoussant les limites de leur créativité. Né en 2011, le groupe a entamé une rapide ascension sur la scène nationale et internationale, se produisant notamment en France, au Liechtenstein, en Allemagne, à Malte, en Russie et en Irlande du Nord.

Du 2 au 24 août 2024, l'ensemble se rendra au Royal Edinburgh Military Tattoo. La participation à un événement d'une telle ampleur - un mois de représentations, 220'000 spectateurs et 100 millions de téléspectateurs - représente un gros investissement au niveau musical, mais également sur le plan de la logistique. Le payernois Gaëtan Savary, accompagné d'une trentaine de musiciens fera le déplacement jusqu'en Écosse.

G. Savary et N. Surchat-Delpédro



Répétition à la Halle des Fêtes

LES ACTUALITÉS

Challenge Broyard

Du 25 mai au 21 septembre

Le 25 mai, la cour de l'École secondaire de la Promenade a vibré au rythme du lancement du Challenge Broyard, un événement en faveur de la jeunesse qui se déroulera jusqu'au 21 septembre à travers toute la Broye. Cette journée d'inauguration a mis en avant un tournoi de balles aux camps, marquant le début de ce projet novateur.



L'équipe Sally a remporté le tournoi du 25 mai à Payerne

Porté par les Centres d'Animation et les secteurs liés à la jeunesse des Communes de la région, en collaboration avec Arcades (Fondation Cherpillod), le Challenge Broyard vise à donner une visibilité aux espaces et aux offres destinés aux jeunes dans la région.

Plus de 110 jeunes ont répondu présents à Payerne pour le lancement du Challenge Broyard. Parmi eux, 66 se sont inscrits pour participer au Challenge, formant cinq équipes pour le tournoi de balles aux camps. Les équipes, baptisées avec créativité, ont rivalisé sous les noms de KRD1530, Le continent, Sally, Les Déchaînés et Chaos.

La journée a été marquée par des moments de rires, de fair-play et de coopération. En plus du tournoi, de nombreux défis étaient proposés aux jeunes pour leur permettre de gagner des points : casse-têtes, slack-line et échecs.

En fin de journée, le Comité du Challenge Broyard a annoncé les gagnants tant attendus. L'équipe Sally a triomphé en remportant le tournoi de balles aux camps, clôturant ainsi cette journée inaugurale sur une note festive et conviviale.

M. Berchier et H. Lelièvre

Prochains rendez-vous du Challenge Broyard

- **24 août** à Moudon pour un tournoi de Tchoukball
- **21 septembre** à Estavayer-le-Lac pour un tournoi de Baby-Foot

Et pendant toute la durée du Challenge, un rallye des curiosités...

Plus d'informations :
www.challenge-broyard.ch

Plus d'informations...

Animation socioculturelle et Intégration
projets.jeune@payerne.ch
Instagram : [csc_jeunes_1530](https://www.instagram.com/csc_jeunes_1530)

Gens d'ici et d'ailleurs

Découvrir les activités de la Ville pour s'intégrer

Depuis le mois de mars, le pôle intégration a mis en place à la demande de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) un cours de français pour des personnes ukrainiennes de plus de 60 ans. Les activités de socialisation et interculturelles sont privilégiées pour l'apprentissage du français.

Mardi 14 h 00, le Centre socioculturel s'anime. Un groupe d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens de plus de 60 ans prennent possession des lieux. Leur formatrice Odile Favre les accueille pour deux heures d'atelier de français. Olha se sent intégrée grâce à l'aide et le soutien de la population. Toutes et tous se disent très contents d'avoir la possibilité d'apprendre le français dans le but de pouvoir communiquer avec les gens que ce soit dans les magasins ou avec le médecin pour pouvoir expliquer ce qui ne va pas.

Jouer aux cartes ou au loto avec d'autres seniors du club des aînés à la salle Guillermaux, faire une partie de pétanque au boulodrome, des sorties sont organisées régulièrement afin qu'ils puissent découvrir les activités que la Ville de Payerne propose,

une manière différente d'apprendre le français demandée par l'EVAM pour le public seniors. L'objectif de ce cours est l'intégration par la découverte des activités existantes dans la Ville, l'apprentissage du français est un objectif secondaire. Les retours des participantes et participants sont positifs.

Si l'apprentissage de la langue reste difficile, la participation aux activités les intéresse et en particulier grâce aux échanges en français avec les personnes rencontrées à ces occasions.

C. Le et H. Lelièvre



En visite au boulodrome, les Ukrainiennes et Ukrainiens participants au cours de français ont découvert les règles de la pétanque

LES ACTUALITÉS

Et si on s'engageait ? Découvrir la vie associative

Le 31 mai dernier, à l'occasion de la cérémonie des Jeunes citoyennes et citoyens, qui célèbre les jeunes qui ont 18 ans dans l'année, la Ville de Payerne a lancé un programme pilote « Et si on s'engageait ? » afin d'encourager les jeunes à prendre part à la vie associative. En collaboration avec les sociétés locales payernoises, un catalogue de 12 tâches à responsabilité au sein d'organisations à but non lucratif a été constitué à l'attention des jeunes. Les Payernoises et les Payernois âgés de 18 à 24 ans ayant envie de s'investir pour la collectivité en découvrant la vie associative peuvent dès à présent s'inscrire. Les candidates et les candidats qui seront sélectionnés consacreront 120 heures de travail durant une année. En échange, ils recevront une bourse leur permettant de financer un projet personnel de développement ou de formation.

H. Lelièvre

www.payerne.ch/et-si-on-sengageait



Les jeunes citoyennes et citoyens ont été accueillis par les Autorités lors d'une cérémonie animée par Madame Helvetia incarnée par l'humoriste vaudoise Nathalie Devantay.

CENTRE SOCIOCULTUREL JEUNES

#GAMES+EAT
Accueil libre et souper au Centre Socioculturel

#SKATEPARK
Le SkatePark sera ouvert dès le 29 Juin (jusqu'au 12 ou 20 août)

#CHALLENGE BROYARD
Rendez-vous sur le site : <https://www.payerne.ch/inspec/challenge-broyard.ch/>

JUILLET

Mercredi 3 – Pique-nique canadien et accueil libre
Centre Socioculturel – 11h00 à 17h00
10 à 25 ans

Mercredi 10 – activité en extérieur
A définir – sur inscription
10 à 25 ans

AOÛT

Mercredi 14 – accueil libre
Centre Socioculturel – 14h00 à 17h00
10 à 25 ans

24 août – Challenge Broyard
Moudon – 10h00 à 17h00
10 à 25 ans

30 août – #Eat+Games
Centre Socioculturel – 17h00 à 20h00
10 à 25 ans

CHALLENGE BROYARD

Jusqu'au 21 septembre 2024 : rallye des QR codes "Challenge Broyard" à travers les Communes de Payerne, Estavayer-le-Lac, Avenches et Moudon
24h/24 et 7j/7
10 à 25 ans

PROGRAMME SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS. RESTEZ CONNECTÉ.E.S : @CSC_JEUNES_1530

Accueil des nouvelles habitantes et nouveaux habitants

À la découverte de leur (nouvelle) Ville



Samedi 1^{er} juin 2024, une quarantaine de nouvelles habitantes et nouveaux habitants de Payerne ont pu découvrir leur nouvelle Ville.

Au programme, une séance d'information pour les primo-arrivants (personnes étrangères arrivées pour la première fois en Suisse), une balade en Ville accompagnée par deux guides passionnés de l'Association du Vieux-Payerne, Rémy Gilliland et Thierry Schneider et la visite de la Cave L'Abbatiale.

Payerne, c'est 1'000 arrivées chaque année, soit 10 % de la population qui se renouvelle annuellement.

H. Lelièvre

LES ACTUALITÉS

Conférence Info-Seniors Inciter les seniors à bouger plus

Le jeudi 2 mai 2024, une quinzaine de seniors se sont rassemblés à la salle Guillermaux pour découvrir les bienfaits du mouvement sur la santé physique, psychologique et sociale.

Il n'est jamais trop tard pour améliorer sa santé en adoptant une routine d'activité physique régulière. Tel est le message délivré lors de la conférence intitulée « Bouger plus, comment faire quand on n'est pas motivé ? », organisée en collaboration avec Pro Senectute Vaud. Cette initiative vise à démystifier les obstacles à l'activité physique et à fournir des solutions pratiques pour intégrer le mouvement dans la vie quotidienne.

Marie Corpataux, spécialiste en activités physiques adaptées et santé à Unisanté, a partagé les recommandations actuelles en matière d'activité physique. Pour surmonter le manque de motivation et intégrer le mouvement dans la vie quotidienne, elle conseille de choisir des activités plaisantes et adaptées à ses capacités, de fixer des objectifs réalistes et progressifs, de trouver des partenaires ou des groupes d'entraide pour se soutenir mutuellement dans cette démarche, et surtout, de donner sens à l'activité. Car finalement, chaque mouvement compte !

A. Maendly

Permanences Numériques Seniors 2024

Payerne

Quand ?

Les jeudis de 9h à 12h

27 juin

19 septembre

31 octobre

28 novembre

Des questions sur
l'utilisation de votre
téléphone portable ?

Une équipe compétente se fera
un plaisir de vous accompagner
individuellement vers une
solution.

Où ?

Salle du Banneret
1^{er} étage de l'Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

SANS INSCRIPTION

GRATUIT

RENSEIGNEMENTS:
026 662 68 67

22 août 2024

Sortie des Seniors

Excursion surprise

Rendez-vous à 12 h 30

devant l'Hôtel de Ville ou Jeux et discussions à la
Salle Guillermaux
rue des Rammes 11
dès 14 h 00

Le repas débutera à 18 h 30
à la Halle des Fêtes



Il est possible de
s'inscrire à l'activité
et/ou au souper.

Les personnes de **75 ans et plus**
peuvent s'inscrire jusqu'au **25 juillet 2024**
à l'aide du code QR,
par email : audrey.maendly@payerne.ch,
par téléphone : 026 662 65 10,
ou au guichet du Greffe municipal.

Payerne

Nous recherchons des livreurs de repas bénévoles



**Vous avez quelques heures à nous
consacrer durant la tranche
horaire allant de 10h30 à 12h30
(selon votre disponibilité)
Nos kilomètres seront défrayés**



Livraison de repas
à domicile



N'hésitez plus et
contactez-nous au:

026 662 41 41



CMS de Payerne
Rue des Rammes 11
1530 Payerne

www.cms-vaud.ch/absmad

CMS de la Broye – ABSMAD

LES ACTUALITÉS

Plan canicule

La Commune de Payerne reconduit le plan canicule 2024

La Commune a adressé un questionnaire aux personnes vivant seules et âgées de plus de 75 ans afin de leur demander si elles souhaitent une visite en cas de déclenchement du plan canicule par la Direction Générale de Santé (DGS).

Les personnes qui souhaiteraient ces visites sont priées de se manifester soit en retournant le formulaire reçu ou en contactant le secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers à l'adresse spop@payerne.ch ou au 026 662 65 57.

L. Chevalley

Urgence vitale?
144

Garder la chaleur hors de votre logement

Boire souvent, sans attendre d'avoir soif

Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches

Porter des vêtements légers

Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil

Penser aux autres

Consulter les prévisions météorologiques

Manger léger

Se rafraîchir

S'informer en cas de prise de médicaments

Plus d'informations sur
vd.ch/chaleur

canton de vaud

Votre état de santé vous inquiète ?
appelez
votre médecin
ou la Centrale des médecins
0848 133 133

Campagne violence domestique

Dans le Canton de Vaud, la police intervient en moyenne quatre fois par jour pour des situations de violence domestique. En cas d'expulsion du domicile, l'auteur de violence est obligé d'avoir un entretien au Centre Prévention de l'Ale (CPAle). Afin de permettre aux personnes ayant des comportements violents au sein du couple de demander un soutien professionnel sur une base volontaire, le Canton a lancé une campagne d'information.

«Ma famille a peur de moi. Ce n'est pas une vie. Je crains de tout perdre.» «Ma copine a peur de moi. J'ai décidé de parler de mes accès de colère et de violence.» Se basant sur ces témoignages d'auteurs de violence et leur vécu, une campagne a été lancée par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS), avec le soutien du Bureau d'Égalité entre les Femmes et les Hommes (BEFH). Elle s'adresse aux personnes ayant un comportement violent au sein du couple, notamment aux hommes, qui représentent plus de 70 % des auteurs de violence. Elle les sensibilise à la possibilité de recourir

aux prestations proposées par le CPAle à Lausanne, Yverdon-les-Bains et Bex, subventionnées par le DSAS.

La motivation joue un rôle important.

En 2023, conformément à la Loi cantonale, le CPAle a reçu 329 ordonnances d'expulsion du domicile avec obligation d'entretien. 80 % des personnes concernées ont suivi au moins un entretien socio-éducatif. L'objectif de cette séance est triple : aider l'auteur de violence à évaluer sa situation ; l'amener à comprendre les conséquences pour lui-même, la victime et les proches ; proposer un soutien plus conséquent sous forme de programmes volontaires (en groupe ou en individuel) comprenant de 5 à 15 séances. Si la contrainte est un levier fort pour une première prise de contact, la motivation joue un rôle important dans l'engagement à long terme et, par conséquent, sur les changements de comportement.

Plus d'informations : <https://prevention-ale.ch/besoin-daide-et-de-soutien/>

Centre Prévention de l'Ale

Encore un geste violent. Ma famille a peur de moi. Ce n'est pas une vie, je crains de tout perdre.

« J'ai décidé de parler de mes accès de colère et de violence. J'ai compris que j'avais besoin d'être accompagné. »

Lucas, 28 ans, marié - 1 enfant

Demandez du soutien, n'attendez pas qu'il soit trop tard. Suivi en groupe ou individuel

www.prevention-ale.ch
info@prevention-ale.ch
T +41 21 31 14 00
Lausanne - Yverdon-les-Bains - Bex

LES ACTUALITÉS

Promenades et découvertes dans Payerne

Et si vous profitez du retour des beaux jours pour partir à la découverte de Payerne et de son histoire ? Deux activités en plein air vous permettront de vous promener dans Payerne pour découvrir son histoire et ses lieux particuliers.

Circuit historique de Payerne

Ce parcours tout public comprend une quinzaine de postes près des hauts lieux et des monuments de Payerne. La boucle commence et se termine au pied de l'Abbatiale. Une brochure (disponible en ligne sur le site de l'Office du tourisme Estavayer et Région ou au format papier à l'accueil de l'Abbatiale) vous accompagne et vous présente brièvement l'histoire de la Ville. Des panneaux sur votre trajet vous donneront des indications historiques et pour les plus curieux des QR-codes vous proposeront un commentaire plus détaillé également disponible au format audio.

Cette activité gratuite peut se faire en famille et permet de découvrir la Ville de Payerne autrement.

Détective-Trail

Véritable chasse au trésor à travers la Ville, petits et grands se lancent dans une expédition d'environ 2h30 (environ 3.5 km) pour retrouver les indices qui leur permettront de déverrouiller le coffre au trésor.

C'est une activité familiale qui peut se réaliser toute l'année. Mais vous l'apprécierez davantage durant la période estivale pour profiter d'une halte sur une terrasse ou de faire une petite pause pique-nique durant l'aventure.



Le départ a lieu au pied de l'Abbatiale à l'aide d'un guide numérique ou papier disponible sur internet ou à l'accueil de l'Abbatiale (uniquement format papier).

Tarif : Fr. 9.— par personne ou Fr. 32.— pour les familles (jusqu'à 5 personnes).



Circuit Payerne



Détective-Trail

Visite de l'Abbatiale gratuite pour les payernoises et payernois

Pour les jours de pluie ou avant votre promenade, n'hésitez pas à venir visiter gratuitement l'Abbatiale en famille. Depuis 2023, une carte annuelle est donnée aux habitantes et habitants de Payerne et elle accorde la gratuité pour la visite en audioguide. Elle permet également de profiter de tarifs préférentiels pour certains événements

ASAP



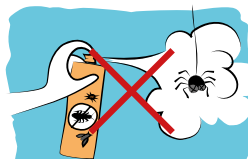
Moustique tigre

Comment éviter ses nuisances

6 conseils pour ne pas l'inviter chez vous cet été !



Bâches, pneus, arrosoirs : ne pas laisser traîner des objets qui collectent l'eau.



Ne pas utiliser d'insecticides, ils détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Retourner les pots et récipients non utilisés.



Empêcher l'accès aux récipients non vidables (avec bouchon, voile, couvercle).



Comblir de sable les espaces qui retiennent de l'eau inévitablement.



Vider au moins une fois par semaine les récipients ouverts.

Moustique tigre, une espèce invasive

Ce qu'il faut savoir

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les espaces naturels. Il s'installe dans les petites collections d'eau et n'est pas intéressé par les piscines.
- Quelques centimètres d'eau stagnante durant 5 à 7 jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération.
- Il vole mal et profite des transports motorisés pour se déplacer (voiture et bus).
- Signaler sa présence en envoyant une photo sur le site www.moustique-suisse.ch
- Retrouvez plus d'information en scannant ce QR code.



DSAS

LES ACTUALITÉS

Abbatiale de Payerne

L'été à l'Abbatiale

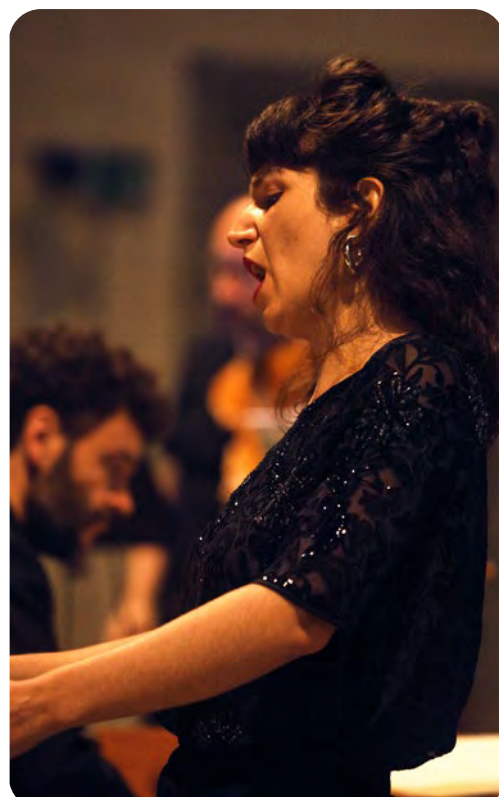
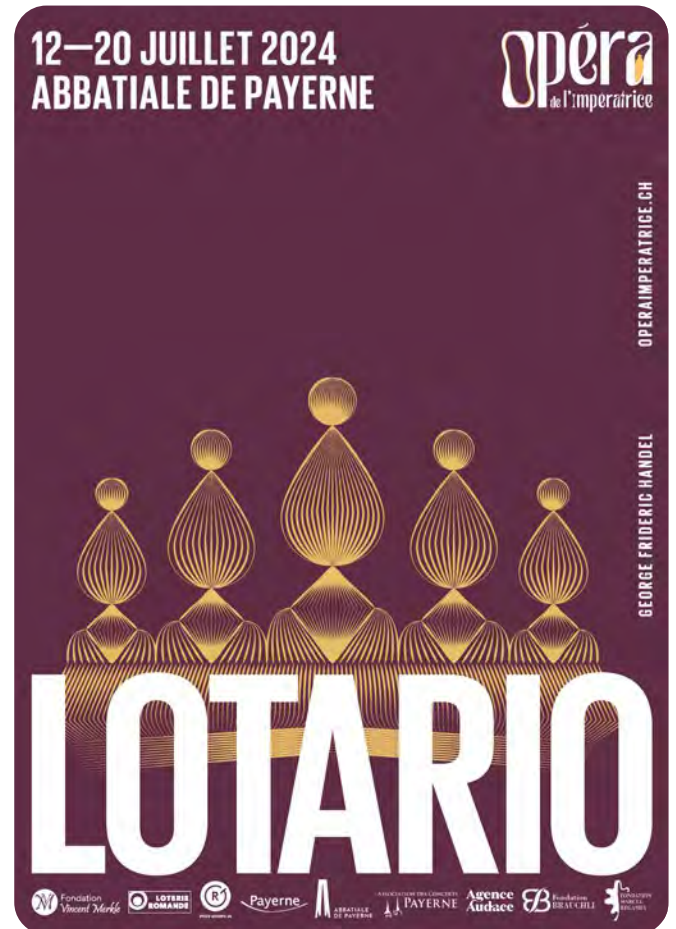
Opéra de l'Impératrice

L'Opéra de l'Impératrice est un projet un peu fou imaginé et mis en place par l'Association des concerts de Payerne (AsCoP), l'Association pour la mise en valeur des orgues Ahrend de Payerne et l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP), les trois associations en charge de la programmation culturelle de l'Abbatiale. Il s'agit d'un opéra en plein air, au pied de l'Abbatiale, dans l'intimiste cour du Château. Lotario (HWV 26), opera seria baroque en langue italienne en trois actes, de George Frideric Handel sera joué à 6 reprises, entre le 12 et le 20 juillet à 19 h 30. Le concept artistique qui guide toute l'aventure de l'Opéra de l'Impératrice allie un respect des sources et une mise en valeur imaginative des lieux.

Interprétée par six solistes de haut vol, dans le décor médiéval payernois par excellence, l'intrigue de cet opéra relate un épisode marquant de la vie d'Adélaïde : son emprisonnement par Bérenger II d'Ivrée, qui cherche à s'approprier le royaume d'Italie. Le livret de l'opéra prend des libertés par rapport aux faits historiques, renforçant ainsi le drame et la passion sur scène.

Les vendredis et samedis soir avant les représentations, à partir de 17 h 00 le vendredi et 16 h 00 le samedi, des animations sont proposées dans la cour du Château voisine de la scène. Des chalets gourmands permettent, tous les soirs dès 17 h 00, une restauration grâce à des produits locaux de qualité.

Quel est le rôle d'Adélaïde à Pavie? Qu'espère donc Idelberto? Berengario parviendra-t-il à s'imposer comme souverain? Matilde libérera-t-elle Adélaïde grâce à la force de persuasion de Lotario? A la tête de ses troupes, Clodomiro cèdera-t-il à la pression sur Pavie? Tous les soirs de représentation, dès 17 h 30, une présentation de l'œuvre sera proposée dans la salle de cinéma de l'Abbatiale, afin de mieux comprendre l'intrigue et de se plonger dans les relations entre les personnages.



Julia Deit-Ferrand, interprétant Lotario, lors du teaser de Lotario donné dans l'Abbatiale en 2023 (© Simon Brunet Production, 2023)

Pour vivre cette expérience unique, les billets, dès Fr. 40.—, sont disponibles à l'accueil de l'Abbatiale ou en ligne à l'adresse suivante : <https://operaimperatrice.ch/billetterie/>.

Les représentations ont lieu les 12, 13, 16, 17, 19 et 20 juillet à 19 h 30 (durée : 3 heures, 2 entractes). En cas de pluie, certaines représentations sont reportées à un autre jour ou remplacées par une version concertante dans l'Eglise paroissiale. Aucun remboursement n'est possible.

Visite en famille

Dans le cadre de l'Opéra de l'Impératrice, des visites guidées sont proposées pour découvrir les coulisses de l'opéra. Ces visites en famille sont ouvertes et adaptées à un large public intergénérationnel dès 8 ans. D'une durée d'environ 1 h 30, elles se composent de trois temps forts. Le premier consiste en une visite du site mettant l'accent sur la figure impériale d'Adélaïde, personnage central de l'opéra Lotario. Le deuxième offre la possibilité d'assister à un bout de répétition in situ.

Finalement, la troisième partie de la visite permet la rencontre avec une professionnelle ou un professionnel des métiers de la scène : couturière, scénographe, metteuse en scène, etc.

Les visites ont lieu le samedi 22 juin, le mercredi 26 juin et le samedi 6 juillet de 15 h 30 à 17 h 00. Elles sont ouvertes aussi bien aux personnes seules qu'aux familles, uniquement sur inscription à l'adresse e-mail info@abbatiale.ch ou au 026 662 67 04. Plus d'informations sur le programme : www.operaimperatrice.ch.

Tarifs : adultes : Fr. 20.— / enfants et Payernoises et Payernois : Fr. 12.— (autres privilèges ou gratuités suspendus).



LES ACTUALITÉS

Abbatiale de Payerne

L'automne à l'Abbatiale

Manifestation Artistique « De Vert et d'Art »

L'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP), Gerber fleurs, la Clématite Sauvage et Blumen Chopard présentent la deuxième édition de « De Vert et d'Art » du 19 au 22 septembre 2024 dans l'Abbatiale et le centre historique de Payerne. Cette manifestation artistique transversale lie l'art, l'architecture et la musique, avec l'univers éphémère du végétal.

Comme pour sa première édition, une vingtaine de tableaux des collections du musée seront exposés dans l'Abbatiale. Pour chacun d'eux, une fleuriste ou une équipe de fleuristes créera une composition originale inspirée de l'œuvre.

Dans la cour du Château, des compositions horticoles répondront à l'architecture plurielle des bâtiments de l'ancien préau du cloître. Elles seront réalisées par des horticultrices et horticulteurs en collaboration avec les élèves de l'école primaire de Payerne.



De Vert et d'Art, édition 2022, Pause fleurie de la classe 6P/61 et des Jardins-écoles de Grangeneuve à Posieux (prix du public)
(© Simon Brunet Production, 2022)



De Vert et d'Art, édition 2022, tableau : Louis-Olivier Chesnay, Sommet, composition florale : Mélanie Bugnon et Amandine Houma de la Clématite Sauvage à Payerne (prix du jury), Poésie des contrastes (© Simon Brunet Production, 2022)

Durant le week-end, un marché de plantes locales, des stands de présentation des métiers avec démonstrations, des ateliers créatifs et des visites guidées seront aussi proposés au public. Autant d'occasions pour découvrir le site de l'Abbatiale autrement, pour égayer les sens et pour partager un moment de convivialité artistique.

Pour cette deuxième édition de « De Vert et d'Art », le samedi 21 septembre à 19 h 00, le duo de fleuristes Nadia Joye Dafflon et Beatrix Chopard créeront une composition florale en live et en musique. Pendant une heure, elles vous feront voyager dans leur univers poétique.

Tarifs (valable pour une journée (10 h 00 - 17 h 30) ou pour le spectacle du 21 septembre 2024) : adultes : Fr. 16.— / réduits : Fr. 14.— Payernoises et Payernois sur présentation de leur abonnement : Fr. 10.— / enfants : Fr. 10.— (autres privilèges ou gratuités suspendus).

Pour les Payernoises et Payernois, en raison de la forte fréquentation attendue lors de la manifestation, les abonnements sont à faire réaliser à l'accueil de l'Abbatiale avant le 13 septembre 2024. Aucun abonnement ne sera créé durant l'événement.

Billet combiné (valable pour une journée et le spectacle du 21 septembre 2024) : adultes Fr. 25.— / réduits : Fr. 23.— / Payernoises et Payernois : Fr. 20.— / enfants : Fr. 15.—.

Abonnement annuel (donnant l'accès au 4 jours de manifestation, au spectacle du 21 septembre 2024 et au parcours de découverte durant 12 mois) : adultes : Fr. 35.— / enfants : Fr. 15.—.

LES ACTUALITÉS

Présentation d'une société locale

Karaté Club Payerne



Le Karaté - Club Payerne s'est forgé une solide réputation en tant que centre d'enseignement du karaté et est devenu une référence dans le panorama broyard. En près de 50 ans, plus d'un millier de membres auront foulé les tatamis de notre dojo. Une vingtaine d'entre eux, les plus persévérants auront réussi l'un des passages de grade exigeant menant à l'obtention d'une ceinture noire allant du 1^e au 5^e Dan.

Fondé en 1975 par une poignée de passionnés d'arts martiaux, le Karaté - Club Payerne compte une soixantaine de membres actifs. Il est membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK-SKV), de la section Swiss Karate Union (SKU) et de diverses autres associations, notamment l'Association Vaudoise et Fribourgeoise de Karaté (AVFK) et l'Union de Sociétés Locales (USL).

Pour s'engager correctement dans la promotion du karaté au niveau cantonal et régional, notre club collabore avec l'AVFK à l'organisation du championnat cantonal. Nous y apportons notre vision, notre expertise et notre expérience pour une bonne marche du Championnat vaudois-fribourgeois. Ce championnat aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 à la salle des Rammes de Payerne.

Le karaté est pourtant bien plus qu'un simple art martial, c'est également un mode de vie basé sur des valeurs fondamentales incontournables, telles que le respect, le partage, la discipline, la persévérance et l'honneur qui se trouvent être les piliers sur lesquels repose le karaté en tant que voie d'épanouissement personnel. C'est sur ces mêmes valeurs que notre club fonde son enseignement et ses pratiques.

Le club est actif au niveau cantonal et national, prenant part aux compétitions organisées dans toute la Suisse. De par ses activités et ses résultats obtenus au fil des décennies, le



Dojo du Karaté-Club Payerne

club contribue à l'épanouissement sportif et personnel des membres, qui trouvent dans la compétition un terrain d'expression et de leurs valeurs martiales. Ces compétitions sont l'occasion pour nos karatékas de se mesurer à des adversaires de talent, de progresser dans leur pratique et de défendre les couleurs de leur club et de leur Ville avec fierté. Certains de nos membres parviennent même à

Le club met à disposition une équipe d'instructeurs qualifiés et passionnés, en mesure d'offrir des cours variés et adaptés à la demande du public, dans une ambiance conviviale, amicale et respectueuse. Outre les cours réguliers de karaté traditionnel, le club propose également des sessions spécifiques axées sur la self-défense et la préparation à la compétition. Nos membres bénéficient ainsi d'une formation complète, alliant techniques martiales, condition physique, compétences athlétiques et valeurs humaines.



Prix lors des Championnats AVFK 2023

participer à des tournois internationaux regroupant des compétiteurs du monde entier. Le KCP est fier de pouvoir placer depuis des générations des karatékas dans les plus hautes compétitions européennes et mondiales.

Nous accueillons des pratiquants dès 8 ans, du débutant enthousiaste au karatéka le plus expérimenté. Deux sessions d'entrée par année permettent aux enfants débutants d'essayer le karaté. La prochaine aura lieu du 2 au 30 septembre 2024. Alors si vous aussi vous souhaitez fouler nos tatamis, nous répondons à toutes vos questions.

KCP | 1530 Payerne
info@kcpayerne.ch
026 662 11 57
www.kcpayerne.ch

LES ACTUALITÉS

Cartons du Coeur



Depuis 30 ans, l'association Les Cartons du Cœur Payerne a pour mission de venir en aide aux personnes dans le besoin.

« Même en Suisse, de plus en plus de personnes ne mangent pas à leur faim ! »

Grâce à l'engagement de ses bénévoles, son action s'étend sur l'ensemble du territoire cantonal et sur une partie de la Broye vaudoise.

L'association reçoit des dons en nature ou financiers de la part de la population, d'entreprises et d'organisations philanthropiques qu'elle redistribue sous forme de produits de première nécessité, principalement des denrées alimentaires.

Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1999, ses comptes sont soumis annuellement à des organes de révision, ainsi qu'aux autorités qui, en outre, vérifient son bon fonctionnement.

Historique

Les Cartons du Cœur ont été créés en 1992 à Neuchâtel par le journaliste Laurent Borel qui était entraîneur d'une équipe de jeunes footballeurs. Un jour, il a découvert que certains de ses protégés ne mangeaient pas à leur faim. Après avoir récolté des fonds en nettoyant avec son équipe les rives du lac de Neuchâtel, il achète de la nourriture qu'il fait parvenir aux familles des joueurs. Ainsi sont nés les Cartons du Cœur et la conception du partage. Soumis à une Charte, ils apportent une aide sous forme de nourriture et de produits d'hygiène aux gens nécessiteux qui se sont adressés à eux ou qui leur sont signalés par des tiers. Ils n'ont ni pour vocation ni pour objectif de se substituer aux services sociaux.

Fonctionnement

Les personnes qui sollicitent une aide ne doivent, en principe, pas remplir de formulaire spécifique. Suivant les circonstances, il est possible de leur demander certains renseignements, ainsi que d'éventuels documents justificatifs.

Les Cartons du Cœur apportent une aide de premier secours, dans le but d'éviter une crise passagère et non un soutien permanent. Il est précisé que l'aide peut aussi être apportée à des requérantes et des requérants d'asile et à des bénéficiaires de l'AI ou de l'aide sociale, dans la mesure où ces personnes sont précarisées à l'égard des faibles montants qu'elles perçoivent.

L'anonymat des bénéficiaires des Cartons du Cœur est scrupuleusement respecté. Les bénévoles de l'association s'engagent à ne pas trahir ce secret. Ils ont constamment à l'esprit que les gens qui font appel aux Cartons du Cœur se trouvent dans une situation précaire, de sorte à toujours faire preuve du tact nécessaire en les contactant.

Une collaboration étroite peut s'instaurer entre Les Cartons du Cœur et des organismes à vocation similaire ou complémentaire. Toutefois, en toute circonstance, Les Cartons du Cœur conservent leur totale indépendance.

Chaque antenne est libre de s'organiser en tenant compte des spécificités locales. On ne saurait toutefois déroger aux principes dégagés par la Charte. En outre, les antennes coordonnent leurs activités, de manière à unir leurs forces et à délimiter leurs interventions sur le plan territorial.

Une attention particulière est vouée à la manière dont l'argent nécessaire à la confection des cartons est récolté. L'appellation « Cartons du Cœur » ne saurait être considérée comme un tremplin publicitaire.

Aperçu de notre association régionale

L'antenne de Payerne et environs fait partie du Comité central des Cartons du cœur de Fribourg, elle dessert les Communes de Payerne, Corcelles-près-Payerne, Granges-

Un trentenaire qui a du cœur

Marnand, Trey, Montagny, Torny, Léchelles et Russy. Elle a été créée en 1994 et se compose actuellement de 14 bénévoles.

Les personnes dans le besoin peuvent faire appel tous les lundis de 14 h 00 à 16 h 30. Les cartons sont distribués tous les mercredis après-midi.

Suite à la pandémie de la Covid19, les demandes ont fortement augmenté.

Deux fois par année, une récolte de denrées non périssables et de produits d'hygiène est organisée dans les commerces de la Ville, elle rencontre beaucoup de succès. Ces denrées sont stockées et les dons en espèces servent à approvisionner nos cartons en bons d'achat pour les denrées périssables, fruits, légumes, produits laitiers, etc.

Selon la Charte des Cartons du Cœur, une aide peut être apportée deux, exceptionnellement, trois fois par année selon la situation, dans l'attente d'une aide du Service social, de prestations de l'assurance chômage ou encore de pensions alimentaires. Ce soutien se fait sans distinction de nationalité, confession ni couleur de peau.

Par ces quelques lignes, le Comité tient à remercier les nombreux et généreux donateurs qui les soutiennent sans compter.

Le repas de soutien aura lieu le vendredi 27 septembre 2024 à Payerne.

Les Cartons du Cœur

L'action de chacune et chacun est bienvenue : bénévolat (il y a des possibilités même pour une disponibilité restreinte), dons en nature ou en espèces (IBAN CH29 8080 8001 9341 6221 9), organisation d'une action en faveur de l'association (p.ex.: collecte), etc.

Nous cherchons toujours des bénévoles, hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes

www.cartonsducoeur-fribourg.ch

LES ACTUALITÉS

Fête de la terre à La Belle-Ferme

La 3^e Fête de la terre aura lieu à nouveau au domaine de La Belle-Ferme le samedi 10 août. Pour situer le lieu, il se trouve à la route de Morens à côté du bâtiment de l'entreprise Boschung.

Dès 10 h 00, vous pourrez visiter une exposition d'environ 120 tracteurs de collection, les plus anciens sont des années 30 et 1980 pour les plus récents.

Toute la journée, les collectionneurs présenteront leurs machines aux travaux de la terre. Ils vont labourer, herser et semer. Des chevaux seront aussi présentés attelés, à diverses machines d'un autre temps.

Les enfants pourront faire une promenade à dos de poney gratuitement ou admirer les animaux de la ferme.

Pour midi, sous le hangar, l'équipe de la cuisine vous proposera des viandes sur le grill au feu de bois avec salades de saison et pour la soif, vin, bière et minérales. L'incontournable tonnelle sera ouverte depuis 10 h 00. La manifestation se terminera à 19 h 00.

Cette fête est organisée tous les deux ans par les amis de la Saint-Martin qui est une association de collectionneurs d'anciennes machines agricoles. Elle organise aussi chaque année l'exposition de tracteurs à la foire de la Saint-Martin, ceci depuis 2005.

Les organisateurs adressent un grand merci à la Municipalité qui permet de disposer de cet endroit, aux secteurs communaux pour les diverses prestations, ainsi qu'à Monsieur Corthésy, gérant des domaines de la sucrerie d'Aarberg, pour la mise à disposition d'une parcelle à labourer.

Pour les organisateurs

P. Schütz



Deuxième édition du slowUp de la Broye



Le dimanche 28 juillet 2024 de 10 h 00 à 17 h 00 se déroulera la deuxième édition du slowUp de la Broye. Le parcours traversera les localités de Payerne, Corcelles, Grandcour, Estavayer-le-Lac, Lully, Montet, Cugy et Fétigny.

Le départ officiel sera donné dès 09 h 30 au pied de l'Abbatiale. La cérémonie est ouverte au public.

Des stands et des animations seront mis en place les sociétés locales sur la zone de fête qui se trouvera sur la Place du Marché. Nous vous attendons nombreuses et nombreux sur la place de fête afin de partager un moment convivial avec nos sociétés.

Accès

Les participantes et les participants pourront rejoindre la boucle tout du long en transports

Fermeture des routes

Les routes suivantes seront fermées entre 09 h 00 et 18 h 00.

- Route d'Yverdon
- Rue d'Yverdon
- Grand Rue
- Place du Marché
- Rue du Temple
- Avenue Général-Jomini
- Route de Neuchâtel

Merci de respecter la signalétique mise en place.

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.slowup.ch/broye

publics ou grâce au moyen qu'ils auront choisi pour effectuer le parcours (vélo, trottinette, roller ou à pied). Il est accessible pour tous les âges et à toutes les catégories de sportifs et sportives grâce à son tracé relativement plat.

De nombreux stands et animations se trouveront tout au long du parcours afin d'animer votre journée.

N. Surchat-Delpédro

LES ACTUALITÉS

Prochaines manifestations

Dates	Désignation manifestation	Lieu	Société organisatrice
28 et 29 juin 2024	Braderie	En Ville	SIC
29 juin 2024	Inauguration du skatepark	Stade municipal	Commune de Payerne
29 juin 2024	Course VTT / Marathon Elitec Bike Broye	Vers-chez-Perrin	Vélo-Club Payerne
29 juin 2024	Présentation annuelle de Voltige	Vers-chez-Perrin	Centre équestre de la Foule
6 juillet 2024	Marché d'Été	Place du Marché	Commune de Payerne
10 au 21 juillet 2024	Opéra de l'Impératrice	Cour du Château	Abbatiale de Payerne
28 juillet 2024	slowUp de la Broye	Place du Marché	Comité d'organisation local
31 juillet et 1 ^{er} août 2024	Fête nationale	Place du Marché	Société de Développement
3 août 2024	Marché de la Terre	Place du Marché	Commune de Payerne
6 et 7 août 2024	Dons du sang	Halle des Fêtes	Samaritains de Payerne
10 août 2024	Fête de la terre	Domaine de La Belle-Ferme	Association des collectionneurs d'anciennes machines agricoles
23 au 25 août 2024	Food Truck & Art Festival	Place du Marché	Les Tetanoces
31 août 2024	Marché Santé	Place du Marché	Commune de Payerne
6 septembre 2024	Payerne Morning Run	Stade municipal	Commune de Payerne
13 et 14 septembre 2024	Poulpe Festival	Place du Marché et centre-ville	Le Poulpe Festival
19 au 22 septembre 2024	De Vert et d'Art	Cour du Château	Abbatiale de Payerne
21 septembre 2024	Rencontre des fanfares des aînés du Canton de Vaud et kermesse	Halle des Fêtes	L'Union Instrumentale Payerne
21 et 22 septembre 2024	Championnats vaudois multiples	Stade municipal	CA Broyard
28 septembre 2024	Fête multiculturelle	Place du Marché	Commission communale Suisses-Immigrés
4 octobre 2024	Payerne Morning Run	Stade municipal	Commune de Payerne
5 octobre 2024	Marché d'Automne et Route du Moût	Place du Marché	Commune de Payerne
6 octobre 2024	FanZone Motocross des Nations	Salles de Karting de Payerne	Auto-Moto Club Payerne

Retrouvez toutes nos actualités

Sur nos réseaux sociaux



Sur notre site internet



www.payerne.ch

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :
C. Combremont

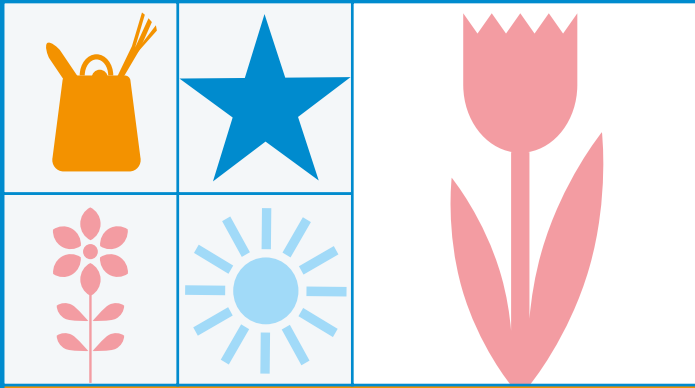
Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : (+41) 26 662 66 26

Groupe de rédaction :
E. Noverraz, rédacteur
L. Franchini, rédactrice
N. Surchat-Delpédro, rédactrice
C. Besson, impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires

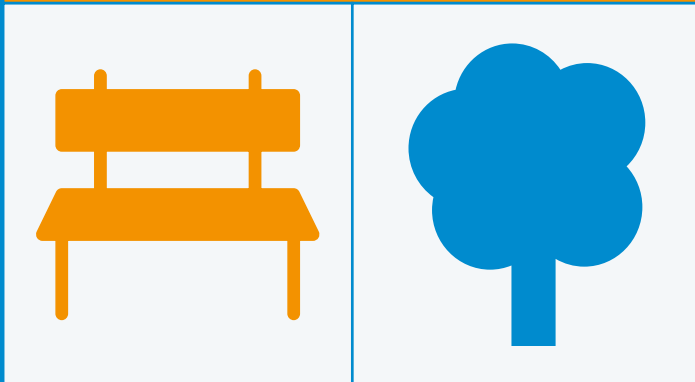
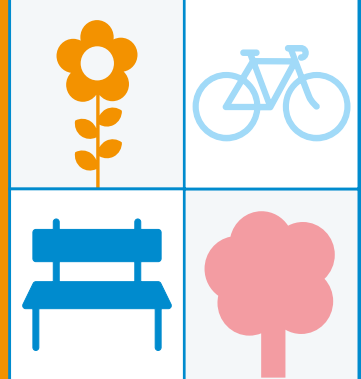


**DU 2 AU 11
JUILLET 2024**

GRAND'RUE 19

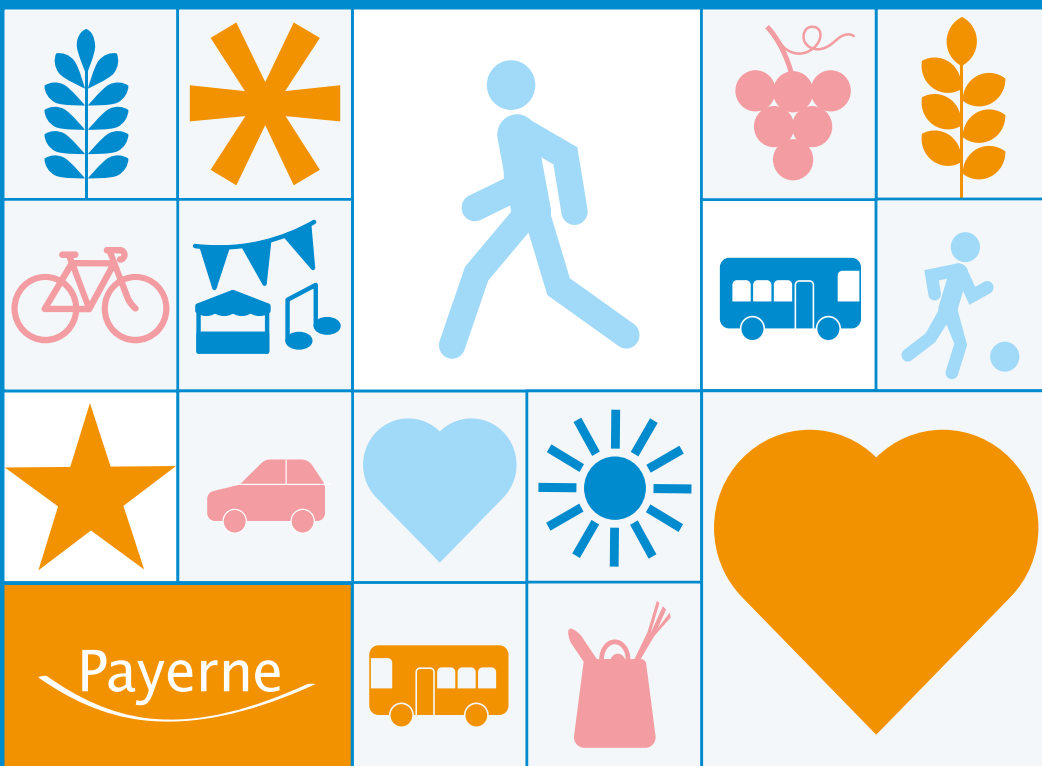
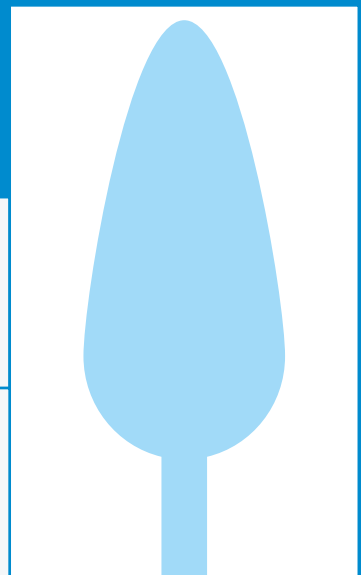
PAYERNE

SUR-MESURE



**UN CENTRE-VILLE
APAISÉ**

**EXPOSITION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE LA GRAND'RUE ET DE LA RUE DE LAUSANNE**



**HORAIRES
ACCÈS
INFOS**

